

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 28 JUIN 2026

Société : 37 DEGRÉS

Forme : SAS

Capital social : 1 000 €

Siège social : 15 bis rue Jules Verne – 37520 La Riche

Le **28 juin 2026**,

Les associés de la société **37 DEGRÉS** se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social.

Le Président rappelle à l'assemblée que les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2025** font apparaître que, du fait des pertes constatées, les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

Conformément aux dispositions de l'article **L.225-248 du Code de commerce**, il appartient à l'assemblée de statuer sur l'opportunité de prononcer la dissolution anticipée de la société.

Après avoir pris connaissance de la situation financière de la société et après en avoir délibéré, l'assemblée adopte les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée constate que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

Elle décide qu'il n'y a pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la société et décide de poursuivre l'exploitation de la société **37 DEGRÉS**, estimant que les perspectives d'activité permettent d'envisager un rétablissement de sa situation financière.

L'assemblée prend acte que la société régularisera sa situation conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce dans les délais prévus par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs au Président pour accomplir les formalités de publicité et de dépôt rendues nécessaires par les présentes décisions.

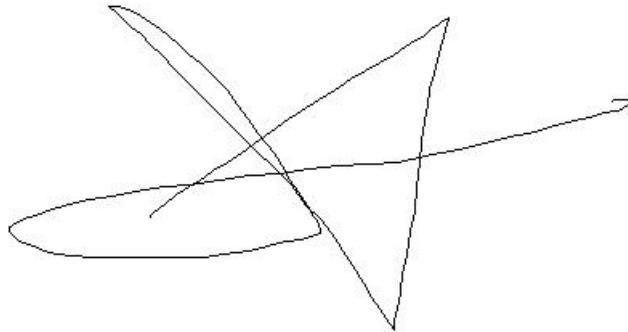
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait à **La Riche**, le **28 juin 2026**.

Le Président

Signature

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.